



Montréal, ce 16 janvier 2023

**Objet : Processus de demande d'autorisation judiciaire et S-4**

**COUR  
DU QUÉBEC**

Madame  
Patricia Compagnone J.C.Q.  
Coordonnatrice adjointe  
à la matière pénale  
Montréal

À tous les corps policiers et/ou personnes concernées,

L'entrée en vigueur du Projet de loi S-4, abolissant la notion de peu commode pour les demandes d'autorisations judiciaires présentées par télémandat, m'amène à vous informer du processus lié à l'obtention des autorisations judiciaires dans le **district de Montréal**.

Les personnes ayant besoin d'une autorisation judiciaire, **en personne ou par télémandat, pendant les heures ouvrables**, doivent communiquer, **préalablement et en tout temps**, avec l'adjointe à la salle des autorisations judiciaires, au **514-393-2046**, afin de prendre rendez-vous auprès d'un juge autorisateur.

Une adjointe est disponible pour répondre à ces appels de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

La personne souhaitant une autorisation, **en personne ou par télémandat**, devra indiquer la nature de sa ou ses demandes, leur nombre ainsi que le nombre de pages qu'elles contiennent et, s'il y a également une demande d'interdire l'accès aux renseignements. Un **rendez-vous** pourra alors être offert à la prochaine plage disponible, **tant pour les demandes en personne que pour les demandes par télémandat**.

Comme pour les demandes en personnes, le dénonciateur d'une demande par télémandat devra être disponible pour répondre à toute question du juge autorisateur, s'il y a lieu, à l'heure de son rendez-vous.

Je souligne l'importance de **respecter le nombre de demandes annoncées** et de ne pas en ajouter à moins d'avoir obtenu l'autorisation au préalable de l'adjointe à la prise de rendez-vous.

Sauf circonstances exceptionnelles, toute demande au-delà du nombre de celles annoncées sera traitée sur une autre plage horaire.

Enfin, nous vous prions d'annuler votre rendez-vous si vous n'avez pas l'intention de vous en prévaloir.

Pour toute information additionnelle, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée



Patricia Compagnone J.C.Q  
Coordonnatrice adjointe à la matière pénale, Montréal